

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le jeudi 08 décembre, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 décembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Rosa LOPES  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ  
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Peggy TRONY  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente à partir de 21h16 pour le point 5  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Mme Le Maire  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, donne pouvoir à Daniel GASNIER  
Aurélien ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent excusé  
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Daniel GASNIER**

**Ordre au sein de la séance : 1**

**Délibération n° 2022-DEL-91 : Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du 8 décembre 2022.**

**Commune de Limeil-Brévannes****Séance du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022****Délibération n° 2022-DEL-91**

**Objet :** Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 8 décembre 2022.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne, au début de chacune de ses réunions, un secrétaire de séance pris parmi ses membres ;

Considérant la tenue de la séance en date du jeudi 8 décembre 2022 ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Daniel GASNIER, Conseiller municipal est nommé aux fonctions, qu'il accepte, de secrétaire pour la séance du Conseil municipal en date du jeudi 8 décembre 2022.

**Article 2** : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville ([www.limeil-brevannes.fr](http://www.limeil-brevannes.fr)), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne le 20/12/2022.....

Publié le.....

Notifié le.....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services



Le Maire,

Françoise LECOUFLE

Le secrétaire,

Daniel Gasnier